RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et pose de matériels de sport et de pièces détachées pour les équipements sportifs de Vienne Condrieu Agglomération

LOT 2 - Fourniture et pose de matériels spécifiques de gymnastique et fourniture de pièces détachées et d'entretien

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 07 décembre 2026 à 12h00

Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint Germain BAT Antares
30 Avenue du Général Leclerc
38200 VIENNE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et pose de matériels de sport et de pièces détachées pour les équipements sportifs de Vienne Condrieu Agglomération
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Période initiale de 8 mois reconductible 2 fois 12 mois pour chaque lot.
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.5 - Nomenclature....4
1.6 - Renouvellement....4
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....8
6.1 - Transmission électronique....8
6.2 - Transmission sous support papier....9
7 - Examen des candidatures et des offres....9
7.1 - Sélection des candidatures....9
7.2 - Attribution des accords-cadres....9
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Renseignements complémentaires....12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....12
8.2 - Procédures de recours....12
9 - Clauses complémentaires....12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **Fourniture et pose de matériels de sport et de pièces détachées pour les équipements sportifs de Vienne Condrieu Agglomération.**
Lot 2 - Fourniture et pose de matériels spécifiques de gymnastique et fourniture de pièces détachées et d'entretien

Lieu(x) d'exécution :
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal
Chemin de la plaine
69560 Saint-romain-en-gal

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

La présente consultation concerne uniquement le lot n°2 dont l'accord cadre sera multi-attributaire (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). **L'accord cadre concernant le lot n°1 a été attribué lors d'une précédente consultation.**

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la **durée totale de l'accord-cadre** est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum HT sur la durée totale de l'accord-cadre (période initiale + reconduction éventuelle)
1	Fourniture de matériel de sport d'intérieur et d'extérieur	75 000,00 € HT
2	**Fourniture et pose matériels spécifiques de gymnastique ainsi que la fourniture de pièces détachées et d'entretien**	**100 000,00 € HT**

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	37400000-2	Articles et équipements de sport
	37410000-5	Équipements de sports de plein air
02	**37420000-8**	**Équipements de gymnastique**

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de Vienne Condrieu Agglomération.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot n°2
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun à tous les lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot n°2
- Déclaration du candidat (DC1)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot(s)	Libellés	Signature
02	**Conformité fédérales FFG**	

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) du lot n°2 et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot n°2 **sous format Excel et PDF**	Non
Le ou les catalogues des prix du fournisseur et le rabais consenti	Non
Le mémoire technique est limité à 50 pages, annexes incluses. Il doit présenter : • Les moyens humains et organisationnels : - Organigramme de l'équipe projet - Profils des intervenants clés (chef de projet, techniciens, installateurs) - Formation continue du personnel (certifications, mises à jour réglementaires) • Caractéristiques du matériel proposé : Diversité de la gamme des matériels proposés (du niveau scolaire au niveau compétitif) - Fiches techniques - Conformité aux normes fédérales • Garanties et SAV - Durées de garantie et conditions - Modalités d'intervention du service après-vente et en cas de maintenance • Délais de livraison et mode opératoire • Performances en matière de protection de l'environnement : - Actions de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation, réduction des émissions associées au transport, recours à des véhicules à faibles émissions le cas échéant) - Caractéristiques environnementales des produits proposés, au regard des fiches techniques fournies : o taux de matières recyclées incorporées o garanties proposées et durée de vie estimée des équipements et recyclabilité en fin de vie o présence d'écolabels ou certifications environnementales reconnues	Non

○ absence ou limitation de substances dangereuses ○ durabilité, réparabilité et disponibilité des pièces détachées lorsque cela est pertinent	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Vienne Condrieu Agglomération
Service commun de la commande publique
Espace Saint Germain BAT Antares
30 Avenue du Général Leclerc
38200 VIENNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**60.0**
2-Valeur technique jugée sur le mémoire technique	**30.0**
2.1. Moyens humains et organisationnels	*10.0*
2.2. Caractéristiques du matériel proposé : Diversité de la gamme des matériels proposés, du niveau scolaire au niveau compétitif	*10.0*
2.3 Garanties et service après-vente	*5.0*
2.4. Délais de de livraison et mode opératoire	*5.0*
3 – Critère environnemental	**10.0**
3.1. Actions de réduction de l'impact environnemental des livraisons	5.0
3.2. Caractéristiques environnementales des produits proposés, au regard des fiches techniques fournies	5.0

1- Le prix sera analysé en fonction en fonction d'une commande comparative et suivant la formule suivante (sur 60 points), en fonction de la formule suivante :

C x (P mini/Po)

C étant le pourcentage affecté au critère prix
Po étant le prix de l'offre analysée
P mini étant le prix de l'offre la plus basse (hors offre confirmée anormalement basse) ou le prix de l'estimation de l'administration si une seule offre est remise.

La note de la valeur technique sera attribuée sur la base de la note technique remise dans l'offre.

2 - La valeur technique de l'offre sera jugée sur 30 points au travers des informations que le candidat aura renseigné dans le mémoire technique :

- Moyens humains et organisationnels (10 points)
- Caractéristiques du matériel proposé : Diversité de la gamme des matériels proposés, du niveau scolaire au niveau compétitif (10 points)
- Garanties et service après-vente (5 points)
- Délais de de livraison et mode opératoire (5 points)

3- Le critère environnemental de l'offre sera jugé sur 10 points selon les réponses apportées dans le cadre de mémoire technique, à savoir:

- Actions de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation, réduction des émissions associées au transport, recours à des véhicules à faibles émissions le cas échéant) ;
- Caractéristiques environnementales des produits proposés, au regard des fiches techniques fournies :
 - taux de matières recyclées incorporées ;
 - garanties proposées et durée de vie estimée des équipements et recyclabilité en fin de vie
 - présence d'écolabels ou certifications environnementales reconnues ;
 - absence ou limitation de substances dangereuses ;
 - durabilité, réparabilité et disponibilité des pièces détachées lorsque cela est pertinent ;

Notation des sous-critères de la valeur technique :

Observations	Notes
Absence d'informations ou proposition insuffisante	**Note = 0**
Proposition présentant d'importantes lacunes	**Note = 1**
Proposition succincte et peu satisfaisante	**Note = 2**
Proposition correcte mais généraliste	**Note = 3**
Proposition adaptée au contexte et satisfaisante	**Note = 4**
Proposition très détaillée et adaptée au besoin	**Note = 5**

La note pondérée de chaque sous-critère sera obtenue en multipliant la note (sur 5) obtenue avec le coefficient de pondération appliqué au sous-critère.

La notation finale de la valeur technique sera obtenue en additionnant l'ensemble des notations pondérées des sous-critères de la valeur technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation, si elle a lieu, pourra se faire par entretien, audition ou message électronique via la plateforme AWS. Elle pourra se dérouler en une ou plusieurs phases.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

9 - Clauses complémentaires

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents de la consultation publiés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice sur son profil d'acheteur doivent être d'accès libre, direct et complet. Ainsi, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

De ce fait, le candidat ne s'étant pas identifié ne pourra donc contester la non-communication des pièces complémentaires.